



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,  
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

**Date de convocation : 7 avril 2026**

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SEJOURNÉ, Aurélien PROVOST, Lucile SIACRD, Pascal BOURDEL
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Philippine ALLARD, Géraud COUTANCEAU

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE,

Présents suppléants, non votant : Eric GALLO

Absents excusés : Lionel CLAUDE, Nathalie BENOIT

**Délibération n°  
2026-13**

**Nombre de  
membres :**

En exercice :

9

Qui ont pris part à la  
délibération :

9

### OBJET : détermination des indemnités

#### Le Comité Syndical

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-12  
Considérant que le Comité Syndical peut décider que le Président et le Vice-Président percevront une indemnité à un taux inférieur ou égal au taux maximal en fonction du tableau ce dessous.

#### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	4,73	194,43
De 500 à 999	6,69	274,99
De 1 000 à 3 499	12,2	501,48
De 3 500 à 9 999	16,93	695,91
De 10 000 à 19 999	21,66	890,34
De 20 000 à 49 999	25,59	1 051,88
De 50 000 à 99 999	29,53	1 213,84
De 100 000 à 199 999	35,44	1 456,77
Plus de 200 000	37,41	1 537,75



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles, Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

### INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRÉSIDENTS

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026)

Art. L. 5211-12, R. 5212-1 et R. 5711-1 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	1,89	77,69
De 500 à 999	2,68	110,16
De 1 000 à 3 499	4,65	191,14
De 3 500 à 9 999	6,77	278,28
De 10 000 à 19 999	8,66	355,97
De 20 000 à 49 999	10,24	420,92
De 50 000 à 99 999	11,81	485,45
De 100 000 à 199 999	17,72	728,38
Plus de 200 000	18,7	768,67

### Délibère

**Article 1 :** Le Comité syndical, après en avoir délibéré, valide les indemnités :

- du Président au taux de 12.2%
- du Vice-Président au taux de 6.77%.

**Article 2 :** Vote : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Président, Steven YVON



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
PRÉNOUVELLON  
MEMBROLLES - TRIPLEVILLE  
CHARSONVILLE - VERDES  
OUZOUER LE MARCHÉ  
Mairie de PRÉNOUVELLON  
41240 BEAUCE LA ROMAINE  
D'ADDUCTION D'EAU